Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2021
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

# Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2020

du 3 décembre 2020

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*
vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 20 mai 2020[2],
*arrête:*

**Art. 1** Autorisation des crédits d'engagement

[1] Les crédits d'engagement suivants sont autorisés:

| Crédits d'engagement (en millions de francs) | |
|---|---|
| a. Berne, Guisanplatz 1, construction d'un nouveau bâtiment administratif, 2e étape | 130,0 |
| b. Posieux, location et premier aménagement du nouveau bâtiment de laboratoires | 153,2 |
| c. Autres projets immobiliers pour 2020 | 175,0 |

**Art. 2** Transferts au sein des crédits d'engagement

[1] Le Département fédéral des finances (DFF) (Office fédéral des constructions et de la logistique) est habilité à procéder à des transferts au sein des crédits d'engagement visés à l'art. 1.

[2] Les transferts de crédits ne doivent pas conduire à augmenter les crédits d'engagement de plus de 5 %.

1 RS **101**
2 FF **2020** 4613

**Art. 3** Prévisions concernant le renchérissement

[1] Les crédits d'engagement prévus à l'art. 1, let. a et b, sont fondés sur l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, construction de bâtiment administratif, d'avril 2019 (99,2 points; octobre 2015 = 100,0).

[2] Le renchérissement n'est pas pris en compte dans les coûts indiqués. Les surcoûts dus au renchérissement sont généralement compensés en gérant les coûts, pour chaque crédit d'engagement, dans les limites de l'imprécision des coûts budgétisés et en effectuant d'éventuels transferts entre les crédits d'engagement conformément à l'art. 2.

**Art. 4** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 10 septembre 2020

Le président: Hans Stöckli
La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 3 décembre 2020

Le président: Andreas Aebi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz